



HARRY INTERNATIONAL HUMAN RIGHTS ORGANIZATION FRANCE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège social : 173 rue de Courcelles, 75017 Paris, France
N° d'enregistrement de l'association : W751286248

DÉCISION DU PRÉSIDENT NOMINATION D'UNE ADMINISTRATRICE ANOUCH SARKISSIAN

Décision n° 62

Date : 27 / 10 / 2026

Le président de l'Organisation, Monsieur YOUSIIF RAAD SAKAR, vu les articles 20, 22 et 31 des statuts modifiés le 26 octobre 2026, dans le cadre de l'organisation du conseil d'administration et de la coordination des travaux des commissions, décide :

Article 1 - Nomination

Madame ANOUCH SARKISSIAN est nommée administratrice, membre du conseil d'administration de l'Organisation, chargée d'y représenter la commission des droits humains et de la documentation.

Article 2 - Durée du mandat

La nomination prend effet le 27 octobre 2026 pour une durée d'un an et prend fin le 26 octobre 2027 à minuit. Elle ne se renouvelle pas automatiquement.

Article 3 - Missions et limites des pouvoirs

L'intéressée participe aux travaux du conseil dans le cadre de ses compétences, lui présente les rapports, propositions et besoins de la commission et assure la coordination du suivi des activités et décisions approuvées concernant les droits humains et la documentation.

Cette nomination ne confère, à elle seule, aucun pouvoir de signature, d'engagement financier ou contractuel, ni de représentation de l'Organisation auprès des tiers sans délégation écrite. Elle n'attribue pas automatiquement de siège ni de droit de vote à l'assemblée générale.

Article 4 - Cessation anticipée

Le président peut mettre fin à cette nomination avant son échéance par décision écrite notifiée à l'intéressée, conformément à l'article 20 et dans le respect des procédures et garanties statutaires applicables. La cessation de ce mandat ne met pas fin, à elle seule, à son adhésion à l'Organisation.

Article 5 - Notification, registres et formalités

La présente décision est notifiée à l'intéressée, au conseil d'administration, à la commission des droits humains et de la documentation et aux services compétents pour exécution à compter de sa prise d'effet et actualisation des registres. Le changement de dirigeante est déclaré au greffe des associations dans le délai légal.



Dr Yousiif R. Sakar
Président du Conseil